



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 7 juillet 2023

## **AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE des commerces non alimentaires du Morbihan le dimanche 9 juillet 2023**

**Afin de soutenir l'activité économique des commerçants suite aux récents événements, le préfet du Morbihan autorise, à titre exceptionnel, l'ouverture des commerces non alimentaires du Morbihan le dimanche 9 juillet 2023.**

Les articles L 3132-20 et suivants du code du travail permettent au préfet d'accorder ce type de dérogation lorsque l'activité normale des établissements est compromise.

Il appartiendra à chaque établissement de veiller à l'indemnisation de ses salariés conformément à leurs conventions collectives respectives et seuls les salariés volontaires pourront travailler.

### **Service de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex